



# MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

28700

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01  
Courriel : [mairie@aunay-sous-auneau.fr](mailto:mairie@aunay-sous-auneau.fr)

## Arrêté n° : 62/2025

**Objet :** Arrêté portant délégation de signature à Mme Mireille HAZARD, Attachée Territoriale contractuelle, Secrétaire générale de Mairie

Le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2122-8 relatifs aux délégations de signature et de fonctions.

Vu le procès-verbal d'élection de M. Julien PICHOT, en qualité de Maire d'Aunay-sous-Auneau, en date du 10 décembre 2025,

Considérant que pour une bonne administration des affaires communales, il est nécessaire de lui donner la délégation de signature dans une série de domaines à Mme Mireille HAZARD.

## ARRÊTE

**Article 1 :** Mme Mireille HAZARD, Attachée Territoriale contractuelle reçoit délégations de signature prévues à l'article R 2122-8 du CGCT pour :

- L'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux.
- La délivrance des expéditions de ces registres.
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.
- La légalisation des signatures dans les conditions définies à l'article L2122-30 du CGCT.
- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces produites à l'appui des mandats de paiement.
- La signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 1500 €,
- La signature des factures attestant du service fait,
- La signature des bordereaux de titres et des bordereaux de mandats émis par la commune.
- La signature des états des dépenses mandatées,
- La déclaration FCTVA pour les services préfectoraux,
- La déclaration de TVA sur formulaire n° 3310-K-CA3,

**Article 2 :** Le présent arrêté prendra effet au 10 décembre 2025.

**Article 3 :** Ces délégations sont assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

**Article 4 :** La Secrétaire générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté

Ampliation adressée au :

- à Monsieur le Préfet
- Comptable de la collectivité

Fait à Aunay-sous-Auneau, le 10 décembre 2025

Le Maire,  
Julien PICHOT

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Mireille HAZARD

